

## ***PRESENTATION DU THEME DE REFLEXION 2017***

Chaque année, un thème de travail est retenu par le conseil d'administration du séminaire Robert Auzelle (SRA). Ce thème, commun aux trois grandes manifestations, va permettre de guider dans leur choix et de valoriser aussi bien les réalisations retenues pour le Prix National que les projets du Concours international ainsi que les réflexions et propositions issues de la Rencontre avec les professionnels du cadre de vie et des services de l'Etat.

### **Thème 2017**

### **Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous**

Les travaux engagés, ces dernières années, par le SRA avec les services de l'Etat, les Professions du cadre de vie, les maires, maîtres d'ouvrages publics ou privés et maîtres d'oeuvre, auteurs et responsables des réalisations du Prix National ; ainsi que les projets des équipes pluridisciplinaires (enseignants et étudiants) du Concours International, mettent en évidence la nécessité de valoriser le réseau des espaces publics.

Un **réseau** est constitué d'au moins deux « Espaces Publics » qui traitent :

- des circulations douces
- des places publiques
- du circuit lumière
- du plan paysage
- de la trame verte et bleue
- d'un circuit touristique ou culturel
- des aires de jeux
- de la communication numérique
- des fonctionnalités urbaines...

Les maîtres d'ouvrages publics ou privés et maîtres d'oeuvre, candidats au Prix national 2017 ainsi que les équipes universitaires pluridisciplinaires candidates au Concours international 2017-2018 présenteront un **plan de mise en valeur de l'Espace public** et devront faire ressortir en quoi cette **mise en réseau** renforce et valorise les espaces publics concernés sur les critères suivants : **Qualité architecturale**, **Qualité de la vie sociale**, **Respect de l'environnement**<sup>1</sup>

Les candidats au Prix national proposeront des réalisations existantes, terminées depuis un an au moins, permettant notamment d'en apprécier les qualités d'usage, dont l'accessibilité.

Les réalisations et projets concernés seront situés, de préférence, dans les territoires de villes moyennes, de petites villes, inscrites ou non dans une intercommunalité.

Ces collectivités porteuses du développement durable de demain, **conjuguant urbanité et ruralité, méritent d'être soutenues.**

Le **Plan de mise en valeur de l'Espace public** permettra de **constater un état existant**, présentera un **programme d'actions de mise en valeur** et pourra utiliser **différents thèmes relevant de politiques publiques**, tels que par exemple :

• Pour la **Qualité architecturale** :

- Le « Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics » (PAVE)
- Le « Plan lumière »
- Le programme d'actions concernant les arts de la rue et le mobilier extérieur

• Pour la **Qualité de la vie sociale** :

- Le programme d'actions en matière de sécurité routière
- Les projets d'aménagement qui, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, nécessitent une concertation avec les habitants.

• Pour le **Respect de l'environnement** :

- Le « Plan de paysage » et la « Trame verte et bleue »
- Le programme d'actions contre les pollutions et nuisances.

Il convient de souligner la parution récente de l'ouvrage « De l'Espace public<sup>2</sup> », édité par le Séminaire Robert Auzelle

---

<sup>1-2</sup> : Référentiel pour la qualité du cadre de vie et dossier « De l'Espace public » intégral ou résumé y compris définition du plan de mise en valeur de l'espace public, consultables sur : [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)